

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

### QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 16 janvier 2024, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00heures, à laquelle sont présents:

#### **LE MAIRE :**

Monsieur Stéphane Dion

#### **LES CONSEILLERS (ÈRES)**

Siège #1 - Mylène Neault  
Siège #2 - Marc-Olivier Habel  
Siège #3 - Mélanie Picard  
Siège #4 - Alex Papineau  
Siège #5 - Sophie Côté  
Siège #6 - Carmen Demers

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence de trois citoyens.

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

#### **2 - MOT DE MAIRE**

Monsieur Stéphane Dion, maire, souhaite une bonne et heureuse année aux membres du conseil, employés citoyens et citoyennes. Le maire effectue un retour sur le budget en informant notamment la population que les membres du conseil ont pris la décision d'apporter une modification au paiement des taxes municipales afin d'offrir la possibilité de six (6) versements plutôt que quatre (4) versements. Il effectue également un retour sommaire sur le budget 2024 adopté le 13 décembre 2023 et sur les augmentations liées à la collecte des matières résiduelles. Monsieur Dion informe finalement la population que la Municipalité adoptera une résolution demandant à la M.R.C de Lotbinière d'exercer sa compétence en matière de gestion des matières résiduelles en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 en ayant comme objectif d'en diminuer les coûts pour les citoyens de Sainte-Croix.

001-2024

#### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2 - MOT DE MAIRE**

#### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1** - Séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget du 13 décembre 2023

**4.2** - Séance extraordinaire du 13 décembre 2023

#### **5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024**

### **6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

#### **7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**7.1** - Acceptation des comptes à payer / Mois de décembre 2023

**7.2** - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe

**7.3** - Adoption du règlement #698-2023 / Règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2024

**7.4** - Adoption règlement #699-2023 / Règlement établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2024, en remplacement du règlement #676-2022 originaire du règlement #10-1966

**7.5** - Convention d'aide financière - Volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / Engagement et désignation des signataires / Réfection du 4e rang Ouest

**7.6** - Dépôt du projet de règlement #700-2024 / Règlement d'emprunt d'un montant de 2 582 137,73\$ pour la réfection du 4e rang Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

**7.7** - Avis de motion / Règlement #700-2024 / Règlement d'emprunt d'un montant de 2 582 137,73\$ pour la réfection du 4e rang Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

**7.8** - Dépôt / Projet de règlement #701-2024 / Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 400 000\$

**7.9** - Avis de motion / Règlement #701-2024 / Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 400 000\$

**7.10** - Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (RLNO) / Collecte des matières résiduelles / Modification à l'entente pour la surcharge de carburant et des versements dans le cadre de la gestion du RLNO

**7.11** - MRC de Lotbinière / Demande à la MRC de Lotbinière d'exercer sa compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles

**7.12** - Nomination d'un maire suppléant

#### **8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

**8.1** - Acceptation des comptes à payer / Mois de décembre 2023

**8.2** - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe

#### **9 - VOIRIE**

**9.1** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels no.3 / Pluritec ltée / Mandat d'inspection, relevés topographiques et études environnementales (ées phase I) et écologique

**9.2** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Pluritec ltée / Mandat d'études et plans et devis / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin

**9.3** - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #9 / Laboratoires d'expertises de Québec ltée (LEQ) / Contrôle qualitatif des matériaux / Réfection de la rue Hamel

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

### **10 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

**10.1** - Adoption du règlement #697-2023 / Règlement régissant la démolition d'immeubles

**10.2** - Avis d'assujettissement au droit de préemption

### **11 - SERVICE DES INCENDIES**

**11.1** - Poste de pompier volontaire / Embauche de M Kevin Letarte

### **12 - LOISIRS ET CULTURE**

**12.1** - Poste de préposé à la maintenance à l'aréna (temporaire) / Embauche de M Samuel Bouchard

**12.2** - Poste de préposé à la maintenance centre et loisirs / Embauche de M Stéphane Desharnais

### **13 - VARIA**

**13.1** - MRC de Lotbinière / Autorisation pour la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines

**13.2** - MRC de Lotbinière / Autorisation pour la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource régionale en informatique

**13.3** - Office d'habitation du Nord de Lotbinière / Budget supplémentaire 2023

**13.4** - Office d'habitation du Nord de Lotbinière / Prévisions budgétaires 2024

### **14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK**

### **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

002-2024

#### **4.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**IL** est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget 2024 de la Municipalité de Sainte-Croix du 13 décembre 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2024

#### **4.2 -SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

**IL** est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 13 décembre 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- M. Marc-Olivier Habel : Monsieur Habel rappelle à la population l'interdiction de se stationner dans les rues l'hiver afin de faciliter les travaux de déneigement.

- Mme Mélanie Picard : Madame Picard souligne l'excellent travail des membres du comité MADA. Elle informe les citoyens que la Municipalité obtiendra une aide financière de l'ordre de 25 000\$ du ministère de la Famille pour l'ajout de modules de jeux au parc Jean-Guy Fournier.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

- M Alex Papineau : Monsieur Papineau informe la population de l'ouverture du centre du conditionnement physique «La Forge» qui s'est déroulée le 8 janvier dernier. Il rappelle qu'il est toujours le temps de s'inscrire. Il informe les citoyens également de l'ouverture de la patinoire extérieure le 9 janvier dernier.

- Mme Sophie Côté : Mme Côté informe que la bibliothèque continue d'être ouverte les mardi et jeudi de 16h30 à 20h et qu'à partir du 20 janvier elle sera ouverte un samedi sur trois de 9h30 à midi pour le service de prêts. Il y aura aussi la lecture d'un conte à 10h pour les enfants avec coloriage et bricolage. Les citoyens doivent passer par l'arrière de l'école pour accéder à la bibliothèque.

- Mme Carmen Demers : Madame Demers, informe que le jeudi 25 janvier prochain ce sera le tournoi de «Ruff» à la salle Robert-Daigle à partir de 19h. le Lundi 5 février, ce sera le voyage Laurier-Québec le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

-M. Dion remercie l'équipe municipale ayant travaillé à rétablir les bris d'aqueduc survenus au cours des dernières semaines.

### **6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

- Aucune question reçue par courriel.

- Information concernant le Centre de conditionnement physique «La Forge».

### **7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

004-2024

#### **7.1 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / MOIS DE DÉCEMBRE 2023**

**IL** est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2023 au montant de 589 793.65 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### SALAIRES DE DÉCEMBRE 2023

SALAIRES BRUTS DU 26 NOVEMBRE AU 30 DÉCEMBRE 2023	MAIRE ET CONSEILLERS	27 748.47 \$
	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS, URBANISME)	32 309.57
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, POMPIERS VOLONTAIRES & PREMIERS RÉPONDANTS	72 891.69
	AVANTAGES SOCIAUX	17 696.56
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>150 646.29</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE DÉCEMBRE 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	35 766.75
	<b>TOTAL</b>	<b>186 413.04</b>

#### COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2023 – RATIFICATION

9363-5977 QUÉBEC INC.	287.44	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	287.44	CAMION RESTAURANT ACTIVITÉ NOËL
ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE	925.55	
270230699 BIENS NON DURABLE - BIBLIOTHEQ	344.93	LOGO & AFFICHE BIBLIOTHÈQUE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	172.46	CRÉATION CORO HALLOWEEN 2023
270150341 PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	408.16	GRAPHISMES PROGRAMMATION LOISIRS HIVER 2024



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE</b>		<b>11 724.00</b>	
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	10 133.00	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE OCTOBRE 2023
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	1 591.00	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE NOVEMBRE 2023
<b>P.A.C. LÉVIS-LOTBINIÈRE</b>		<b>617.42</b>	
270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	617.42	PUBLICITÉ CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE GUIDE CITOYEN MRC 2024
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>750.79</b>	
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	750.79	FORMATION LOGICIEL GYM
<b>RABAIS CAMPUS</b>		<b>99.27</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	99.27	ABONNEMENT 2024
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>11 300.63</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 186.82	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	510.00	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	9 603.81	REMISE DÉCEMBRE 2023
<b>SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF</b>		<b>160 201.00</b>	
5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	160 201.00	PROGRAMME SUBVENTION TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) VOLET 1 2023 PREMIER VERSEMENT
<b>STELÉM</b>		<b>718.59</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	718.59	AIMANT POUR BOITES DE VANNE
<b>STEVE ROBERT GRAPHIQUE</b>		<b>117.27</b>	
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	117.27	AFFICHE MENU CASSE-CROÛTE
<b>TELUUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>438.41</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	45.51	SERVICE DÉCEMBRE 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.33	SERVICE DÉCEMBRE 2023
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE DÉCEMBRE 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.45	SERVICE DÉCEMBRE 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.45	SERVICE DÉCEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.44	SERVICE DÉCEMBRE 2023
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.44	SERVICE DÉCEMBRE 2023
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32	SERVICE DÉCEMBRE 2023
<b>TELUUS IP</b>		<b>338.27</b>	
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.09	SERVICE DÉCEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	105.07	SERVICE DÉCEMBRE 2023
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE DÉCEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.02	SERVICE DÉCEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.03	SERVICE DÉCEMBRE 2023
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE DÉCEMBRE 2023
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.02	SERVICE DÉCEMBRE 2023
<b>TELUUS MOBILITE</b>		<b>439.05</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE DÉCEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE DÉCEMBRE 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	51.74	SERVICE DÉCEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	132.90	SERVICE DÉCEMBRE 2023
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	63.29	SERVICE DÉCEMBRE 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE DÉCEMBRE 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.89	SERVICE DÉCEMBRE 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE DÉCEMBRE 2023
<b>TEST TECH INC.</b>		<b>6 473.63</b>	
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	6 473.63	RÉPARATION & MAINTENANCE BORNES FONTAINES
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>418.11</b>	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	27.02	PHOTOCOPIES DU 2023-11-11 AU 2023-12-10
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	383.29	PHOTOCOPIES DU 2023-11-04 AU 2023-12-03
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	7.80	PHOTOCOPIES DU 2023-11-30 AU 2023-12-29
<b>TRAFIC INNOVATION</b>		<b>212.70</b>	
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	91.98	TRANSPORT FEUX RECTANGULAIRES COIN RUE LAFLAMME
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	120.72	RÉPARATION FEUX RECTANGULAIRES COIN RUE LAFLAMME
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>290.52</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE JANVIER 2024
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE JANVIER 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE JANVIER 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE JANVIER 2024
270126414	SERVICE INFORMATIQUE SALLE	87.12	SERVICE JANVIER 2024
<b>Total : 262 077.57</b>			

## COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2023

<b>9235-0669 QUÉBEC INC.</b>		<b>540.38</b>	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	540.38	ENTRETIEN SYSTÈME CASCADE
<b>AUTOMATISATION JRT INC.</b>		<b>1 092.26</b>	
241200494	COTISATIONS & ABONN. - RESEAU	1 092.26	PLAN DE SUPPORT & DE MISE À JOUR ANNUEL SYSTÈME DE GESTION
<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)</b>		<b>309.90</b>	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	90.04	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	128.84	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	91.02	ESSENCE INCENDIE
<b>BIONEST</b>		<b>319.19</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	319.19	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
<b>BI-SPORTS LE FOURNISSEUR OFFICIEL</b>		<b>114.95</b>	
270195526	ENT RÉP MACH/OUT/ÉQUIP POLY	114.95	SACS DE RANGEMENT TAEKWANDO
<b>BODY GYM ÉQUIPEMENTS</b>		<b>12 998.21</b>	
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	12 998.21	ACHATS ÉQUIPEMENTS GYM 2/2
<b>BOIVIN &amp; GAUVIN INC.</b>		<b>597.87</b>	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	597.87	CONTENANTS DE MOUSSE
<b>CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS INC.</b>		<b>117.22</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	117.22	ENTRETIEN CAMION
<b>COFFRAGE S.BLANCHET INC.</b>		<b>695.60</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	695.60	REHAUSSEMENT BORDURE BÉTON RUE POULIOT
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>		<b>7 919.05</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	7 919.05	SEL POUR ADOUCISSEURS
<b>CROIX-ROUGE CANADIENNE</b>		<b>529.40</b>	
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	529.40	ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS 2024
<b>DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.</b>		<b>27 250.79</b>	
232000443	ENLEVEMENT NEIGE - GARAGE	627.76	DÉNEIGEMENT ÉGLISE 2023/2024 2/2
233000443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 755.40	DÉNEIGEMENT 2023/2024 TROTTOIRS 2/5
233000443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	13 762.50	DÉNEIGEMENT 2023/2024 CÔTE & RUE DU BATEAU 2/5
233000443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	388.84	DÉNEIGEMENT 2023/2024 SURPLUS TROTTOIR (DÉBARCADÈRE) 2/5
233000443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	716.29	DÉNEIGEMENT 2023/2024 SURPLUS TROTTOIR (RUE LAUZÉ) 2/5
<b>DENIS DÉSALINIERS</b>		<b>137.97</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	137.97	LOCATION DE MASCOTTE ACTIVITÉ DE NOËL
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>		<b>1 363.14</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 363.14	AVIS MUNICIPAL DÉCEMBRE 2023
<b>ENTREPRISE PHIL LAGACÉ</b>		<b>8 278.20</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	8 278.20	ASPHALTAGE BRIS D'EAU COIN RUE DE LA MENNAIS & PRINCIPALE

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE SALLE DE QUILLES</b>	<b>518.50</b>	
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	24.15	QUINCAILLERIE
270125649 PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	31.00	NAPPES
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	54.00	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270125641 BIENS NON-DURABLE QUILLES	11.50	ACHATS DIVERS PAPETERIE
270125649 PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	62.05	ACCESSOIRES FÊTE D'ENFANTS
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	25.00	LOCATION DE COSTUME
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	7.60	GLACE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	200.00	ACHATS DIVERS TOURNOI DE RUFF DE NOËL
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	61.80	ACHAT CASSE-CROÛTE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	41.40	COUPONS MOITIÉ-MOITIÉ
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE COMITÉ PLEIN AIR</b>	<b>202.75</b>	
270190522 ENTR. PISTES DE SKIFOND	22.95	CLOUS
270190522 ENTR. PISTES DE SKIFOND	150.00	TONTE DES SENTIERS
270190522 ENTR. PISTES DE SKIFOND	8.05	LAMPE DE POCHE
270190522 ENTR. PISTES DE SKIFOND	8.05	POCHOIRS LETTRAGE
270150525 ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	13.70	ENTRETIEN VTT
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE LOISIRS</b>	<b>14.40</b>	
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	7.50	ACHAT CASSE-CROÛTE
270150690 BIENS NON DURABLE LOISIRS	6.90	ACHATS DIVERS PAPETERIE
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE MUN. CHRISTIANE</b>	<b>18.00</b>	
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	18.00	CAFÉ
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>	<b>488.08</b>	
241200411 ANALYSE DE L'EAU	60.37	ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	122.45	ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	179.36	ANALYSE D'EAU
241400411 ANALYSE DES EAUX USÉES	125.90	ANALYSE D'EAU USÉE
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>	<b>19 230.25</b>	
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	19 230.25	DÉNEIGEMENT 2023/2024 RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 2/5
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>36.90</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.90	AVIS MUTATION
<b>FRANCIS MATTE</b>	<b>60.00</b>	
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE DÉCEMBRE 2023
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>	<b>258.69</b>	
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	258.69	CRÉATION RAPPORT EXCEL DES SERVICES
<b>GLS DICOM EXPRESS</b>	<b>23.57</b>	
219000499 AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	0.40	FRAIS DE RETARD
241500322 FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	23.17	TRANSPORT
<b>GRAPHICA IMPRESSION INC.</b>	<b>314.92</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	314.92	CHÈQUES
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>	<b>1 951.97</b>	
270135526 MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	349.44	RACCORDEMENT ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE
234000521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	1 602.53	RÉPARATION LAMPADAIRES
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>581.87</b>	
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	103.41	AMPOULES
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	120.65	AMPOULES
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	44.33	CONTREPLAQUÉ
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	51.56	CROCHETS
270125660 PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	25.27	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	236.65	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>1 794.74</b>	
222000681 CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 695.25	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	52.21	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2023
241502681 ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	47.28	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2023
<b>INSTALLATION RENÉ MAILLOUX</b>	<b>732.85</b>	
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	732.85	AJOUT INSTALLATION TÉLÉVISEURS & SONORISATION
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>	<b>1 439.30</b>	
259000443 ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI	191.32	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 2/5
222000443 ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	320.82	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 2/5
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	927.16	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 2/5
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>	<b>28 646.88</b>	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	638.64	BRIS D'AQUEDUC (RUE DE LA FALAISE)
232060521 ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	6 386.86	DÉBROUSSAILLAGE CHEMIN DE L'AQUEDUC & 2E RANG OUEST
233050443 NEIGE - CONTRAT RURAL	21 621.38	DÉNEIGEMENT SECTEUR RURAL 2023/2024 2/5
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>	<b>60.33</b>	
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	27.58	PELLES À NEIGE
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	27.59	PELLES À NEIGE
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	5.16	ACHATS RUBANS ADHÉSIFS
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>	<b>589.82</b>	
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	566.15	ENTRETIEN VTT
270190522 ENTR. PISTES DE SKIFOND	23.67	ACHAT DIVERS ENTRETIEN
<b>LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.</b>	<b>588.67</b>	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	588.67	BRIS AQUEDUC (RUE DE LA FALAISE)
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>	<b>18 324.37</b>	
241201411 SERV. PROFESSIONNEL INGENIEUR	480.00	SERVICE DE GÉOMATIQUE 2023
241500951 QUOTE-PART MRC VID FOSSE SEPTI	120.00	QUOTE-PART AJUSTEMENT GESTION BOUES FOSSES SEPTIQUES 2023
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS	210.00	SUPPORT TECHNIQUE SEERVICE D'URBANISME 2023
213000414 SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	352.80	SOUTIEN ADMINISTRATIF
222000414 ENTR. SOUTIEN INFORMATIQUE	9.45	FORMULAIRE AUTO-INSPECTION PG SOLUTIONS
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 221.57	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2024 1/12
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 930.55	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT 2024 1/12
<b>MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.</b>	<b>764.19</b>	
232000525 ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	764.19	ENTRETIEN CHEVROLET SILVERADO
<b>MÉLISSA CASTONGUAY</b>	<b>30.00</b>	
270125331 TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE DÉCEMBRE 2023
<b>PAMELLA MARION</b>	<b>30.00</b>	
270150331 TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE DÉCEMBRE 2023
<b>PHARMACIE STE-CROIX</b>	<b>214.24</b>	
270125660 PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	114.24	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	100.00	CADEAU DE NAISSANCE
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>	<b>125.44</b>	
259000660 PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	125.44	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
<b>RESTO-BAR LE CUBE</b>	<b>182.30</b>	
269000959 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	182.30	BRUNCH COMITÉ D'EMBELLISSEMENT
<b>SIGNALISATION LEVIS INC.</b>	<b>1 244.54</b>	
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	1 244.54	PANNEAUX SIGNALISATION V.H.R.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>433.37</b>	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	55.92	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	23.40	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	48.65	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	17.27	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	86.60	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	11.67	LAIT & CRÈME À CAFÉ
222000660	PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER	164.59	PRODUITS ENTRETIEN INCENDIE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	25.27	ACHAT CASSE-CROÛTE
<b>TEST TECH INC.</b>		<b>137.97</b>	
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	137.97	INSPECTION BORNES INCENDIE
		<b>Total : 141 303.04</b>	

005-2024

### **7.2 - AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE**

IL est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

#### COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2024
Salaires	848 596
Avantages sociaux	122 848
Poste et transport	10 002
Service téléphonique	20 500
Assurances	91 150
Police	306 111
Immatriculation des véhicules	5 275
Enlèvement des déchets	455 209
Contrats de déneigement et abrasifs	324 024
Produits chimiques	57 454
Essence et huile	23 075
Électricité et entretien réseau d'éclairage	111 395
Location photocopieur Toshiba et balance Pitney Bowes	5 325
Frais de financement (intérêts)	226 009
Remboursement dette à long terme et fonds de roulement	554 600
Quotes-parts de la M.R.C de Lotbinière	426 826
Participation financière - O.M.H du Nord	60 000
Participation financière - Centre culturel	126 801
<b>TOTAL</b>	<b>3 775 200</b>

Le certificat de crédits suffisants # 01-2024 est émis par le directeur général et greffier-trésorier.

006-2024

### **7.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #698-2023 / RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article no 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaire pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2024;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023 le projet de règlement numéro 698-2023;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 13<sup>e</sup> jour de décembre 2023;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

- **QUE** le règlement #698-2023 intitulé «*Règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2024*», soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :
  - **QUE** le règlement #698-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
  - **QUE** le règlement #698-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

007-2024

### **7.4 - ADOPTION RÈGLEMENT #699-2023 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT #676-2022 ORIGINAIRE DU RÈGLEMENT #10-1966**

**ATTENDU QUE** les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement no. 676-2022 amendant le règlement #10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

**ATTENDU QUE** ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article no. 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos. 22, 23, 24 et 30 du règlement no. 10-1966;

**ATTENDU QUE** ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2024;

**ATTENDU QU'**un projet du présent règlement a été régulièrement déposé à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 13e jour du mois de décembre 2023;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 13e jour du mois de décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **QUE** le règlement #699-2023 intitulé «*Règlement établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2024, en remplacement du règlement #676-2022 originaire du règlement #10-1966*», soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #699-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #699-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

008-2024

### **7.5 - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) / ENGAGEMENT ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES / RÉFECTION DU 4E RANG OUEST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a présenté une demande d'aide financière au volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour son projet de réfection du 4e rang Ouest (Dossier no. GLE62374, GDM 20231005-022), tel qu'il appert à la résolution #317-2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Stéphane Dion, maire, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

009-2024

### **7.6 - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #700-2024 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 582 137,73\$ POUR LA RÉFECTION DU 4E RANG OUEST AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de procéder à la réfection de voirie du 4<sup>e</sup> rang Ouest;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le projet de réfection du 4<sup>e</sup> rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #317-2023;

**ATTENDU QUE** la ministre des Transports et de la Mobilité durable et vice-première ministre a répondu favorablement à cette demande d'aide financière dans une lettre datée du 4 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et les services d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux ;

**ATTENDU QUE** le coût total des travaux est estimé à ± 2 582 137,73\$ net ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt afin de payer les sommes relatives aux travaux de réfection du 4<sup>e</sup> rang Ouest;

**ATTENDU QU'**un emprunt d'un montant de 2 582 137,73 \$ est requis ;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance, soit le 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 700-2024, intitulé «*Règlement d'emprunt d'un montant de 2 582 137,73\$ pour la réfection du 4e rang Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés*» soit adopté à une séance subséquente.

010-2024

### **7.7 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #700-2024 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 582 137,73\$ POUR LA RÉFECTION DU 4E RANG OUEST AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS**

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #700-2024 intitulé «*Règlement d'emprunt d'un montant de 2 582 137,73\$ pour la réfection du 4e rang Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés*».

011-2024

### **7.8 - DÉPÔT / PROJET DE RÈGLEMENT #701-2024 / RÈGLEMENT PARAPLUIE DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 400 000\$**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de pourvoir au financement de dépense d'immobilisations, d'acquisition de terrain et/ou d'immeubles ;

**ATTENDUQUE** des dépenses en immobilisation est décrétée et une dépense de 400 000\$ est autorisée à cette fin ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion sera régulièrement donné le 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement #701-2024 intitulé «*Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 400 000\$*», soit adopté à une séance subséquente.

012-2024

### **7.9 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #701-2024 / RÈGLEMENT PARAPLUIE DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 400 000\$**

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #701-2024 intitulé «*Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 400 000\$*».

013-2024

### **7.10 - REGROUPEMENT LOTBINIÈRE NORD-OUEST (RLNO) / COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / MODIFICATION À L'ENTENTE POUR LA SURCHARGE DE CARBURANT ET DES VERSEMENTS DANS LE CADRE DE LA GESTION DU RLNO**

**ATTENDU** les prévisions budgétaires 2024 pour la collecte des matières résiduelles présentées le 6 décembre dernier pour le Regroupement Lotbinière Nord-Ouest (ci après «RLNO»);

**ATTENDU QU'**il est stipulé au contrat signé par le RLNO avec l'entreprise «*Groupe Gaudreau*» que la surcharge de carburant soit déposée une seule fois par année au 31 mai pour la période de juin à mai de l'année à venir ;

**ATTENDU QUE** le RLNO veut répartir la charge liée à la surcharge de carburant sur les douze mois restants du présent contrat ;

**ATTENDU QUE** le RLNO déposera au compte du mandataire, les montants inscrits à la prévision budgétaire en douze versements plutôt qu'en quatre versements tel qu'effectuée les années précédentes ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement ;

- **QUE** la municipalité de Sainte-Croix est en accord avec le RLNO afin de :
  - **DEMANDER** au «*Groupe Gaudreau*» d'étaler la surcharge de carburant de juin 2023 à décembre 2024 sur les douze mois de l'année 2024 ;
  - **DÉPOSER** au compte bancaire du mandataire le montant prévisionnel chaque mois à partir de janvier 2024 plutôt qu'en quatre versements ;
  - **QUE** la conciliation des versements totaux et des factures à recevoir soit remise aux membres du RLNO en avril et septembre pour constater les résultats,

014-2024

### **7.11 - MRC DE LOTBINIÈRE / DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE D'EXERCER SA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Leclercville, Lotbinière, Parisville, Sainte-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Sainte-Françoise et Villeroy sont parties prenantes de l'entente intermunicipale relative à la collecte des matières résiduelles et au traitement des matières recyclables du Regroupement Lotbinière Nord-Ouest, (ci-après nommé RLNO) ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

**ATTENDU QUE** ladite entente concerne la gestion contractuelle de la collecte des matières résiduelles, notamment la préparation du devis et la publication de ou des appels d'offres publics ainsi que la gestion du ou des contrats comprenant principalement la collecte de déchets, de matières recyclables et de matières organiques, ainsi que le traitement des matières recyclables ;

**ATTENDU QUE** le contrat accordé par le RLNO à l'entreprise « *Gaudreault Environnement* » vient à échéance le 31 décembre 2024 ;

**ATTENDU QUE** les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, ci-après « CM ») permettent aux municipalités locales de déléguer leur compétence à un autre organisme municipal ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a, en 2001, déclaré sa compétence à l'égard de toute la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire par l'adoption du *Règlement concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence pour la gestion des matières résiduelles 113-2001*, en vertu de l'article 678.0.1 CM;

**ATTENDU QUE** cette déclaration n'a jamais été abrogée et aucune municipalité n'a exercé son droit de retrait quant à cette-ci;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a par conséquent déjà compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, incluant les municipalités de Leclercville, Lotbinière, Sainte-Antoine-de-Tilly et Sainte-Croix ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière, les dix-huit (18) municipalités présentes sur le territoire de cette MRC et les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, de Parisville, de Fortierville, de Sainte-Françoise et de Villeroy, ont déjà plusieurs ententes de regroupement pour certains services en gestion de matières résiduelles (exploitation du LET, réalisation du PGMR, négociation entente Éco Entreprises Québec) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix demande à la MRC de Lotbinière d'exercer sa compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- **QUE** la MRC de Lotbinière travaille à mettre en place une entente intermunicipale, dont elle serait la mandataire, pour assurer le service de collecte des matières résiduelles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, notamment pour les municipalités membres du RLNO ainsi que toutes autres municipalités présentes sur son territoire qui en fait la demande ;
- **DE TRANSMETTRE** un exemplaire de la présente résolution à la MRC de Lotbinière.

015-2024

### **7.12 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**IL** est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement de nommer Mme Mélanie Picard à titre de mairesse suppléante jusqu'au 16 janvier 2025.

- **QUE** la mairesse suppléante agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

### **8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

016-2024

#### **8.1 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / MOIS DE DÉCEMBRE 2023**

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2023 au montant de 72 575.33 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024**

**SALAIRES DE DÉCEMBRE 2023**

SALAIRES BRUTS DU 26 NOVEMBRE AU 30 DÉCEMBRE 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION)	6 614.40
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	20 981.66
	AVANTAGES SOCIAUX	4 491.70
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>32 087.76</b>

**COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2023 – RATIFICATION**

<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>	<b>43.69</b>	
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	43.69	AIGUISAGE COUTEAUX SURFACEUSE
<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>	<b>455.71</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	455.71	ACHAT RESTAURANT
<b>BENOIT LABERGE</b>	<b>235.00</b>	
270181650 VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	235.00	CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
<b>BUOPRO CITATION INC.</b>	<b>115.92</b>	
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	105.33	ACHATS DIVERS PAPETERIE
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	10.59	ACHATS DIVERS PAPETERIE
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>433.86</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	433.86	REMISE DÉCEMBRE 2023
<b>CONCEPTION MIRAJO</b>	<b>459.90</b>	
270180640 PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	459.90	NOUVEAU MENU CASSE-CROÛTE
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>	<b>316.96</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	158.48	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	158.48	ACHAT RESTAURANT
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>183.83</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	183.83	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>12 298.96</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	12 298.96	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2023
<b>LAMBERT PASCALE</b>	<b>53.10</b>	
270125310 FRAIS DÉPLACEMENT &	53.10	FRAIS DÉPLACEMENT SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2023
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>6 294.68</b>	
5513850000 R.R.Q. A PAYER	2 930.78	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	2 151.34	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	364.86	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513820000 RQAP A PAYER	327.30	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	470.40	REMISE DÉCEMBRE 2023
<b>MONROY INC.</b>	<b>922.63</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	922.63	ACHAT RESTAURANT
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>2 439.49</b>	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	841.02	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE DÉCEMBRE 2023
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 548.47	REMISE DÉCEMBRE 2023
<b>SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE</b>	<b>814.30</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	814.30	ACHAT RESTAURANT
<b>SHAW DIRECT</b>	<b>49.43</b>	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR -	49.43	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2023 À MI-JANVIER 2024
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>109.23</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE DÉCEMBRE 2023
<b>TELU IP</b>	<b>140.08</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE DÉCEMBRE 2023
<b>TELU MOBILITÉ</b>	<b>69.80</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	69.80	SERVICE DÉCEMBRE 2023
<b>VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON</b>	<b>819.56</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	356.64	ACHAT RESTAURANT
270180665 BIENS NON DURABLES-	100.00	CARTE-CADEAU PARTY NOËL
270120496 FRAIS CARTE DE CRÉDIT	6.23	FRAIS DE CRÉDIT
270181610 ACHATS - BAR	331.53	ACHAT BAR
270180610 ACHATS - RESTAURANT	25.16	OUTIL POUR MESURE D'ALCOOL
<b>Total : 26 256.13</b>		

**COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2023**

<b>BI-SPORTS</b>	<b>137.79</b>	
270180650 ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	137.79	RUBANS À JAMBIÈRES, RUBANS À BÂTONS & LACETS
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE</b>	<b>264.25</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	8.65	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	14.40	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	16.10	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	68.95	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	58.60	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	51.35	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	9.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	9.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	9.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	19.20	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>	<b>356.58</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	356.58	ACHAT CASSE-CROÛTE
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>111.45</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	83.92	COFFRET CLÉ MURAL
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	27.53	CLÉS
<b>MOLSON CANADA 2005</b>	<b>11 778.99</b>	
270181610 ACHATS - BAR	4 971.75	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	10 979.27	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	-4 172.03	ACHAT BAR

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

<b>SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE</b>		<b>1 337.47</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 337.47	ACHAT CASSE-CROÛTE
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>248.91</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	38.40	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	33.37	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	96.86	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	38.85	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	26.48	ACHAT RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	14.95	ACHAT RESTAURANT
		<b>Total : 14 235.44</b>	

017-2024

### **8.2 - AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE**

#### **AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE**

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

#### **COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE**

<b>Descriptions</b>	<b>2024</b>
Salaires	190 043
Avantages sociaux	31 658
Poste et transport	200
Service téléphonique	2778
Assurances	27 715
Enlèvement des déchets	4 384
Enlèvement de la neige	650
Achats restaurant et bar	113 000
Électricité	97 000
<b>TOTAL :</b>	<b>467 428</b>

Le certificat de crédits suffisants # 02-2024 est émis par la directeur général et greffier-trésorier.

#### **9 – VOIRIE**

018-2024

### **9.1 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS NO.3 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'INSPECTION, RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES (ÉES PHASE I) ET ÉCOLOGIQUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité projette de procéder à la réfection d'un tronçon de la rue du Bateau d'une longueur approximative de 120 mètres ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Pluritec Ltée.*» pour un mandat d'inspection, de relevés topographiques et d'études environnementales (ÉES phase I) et écologique, tel qu'il appert à la résolution #197-2023;

**ATTENDU** la réception de la facture #F214064 datée du 14 décembre 2023 d'un montant de 2 161,53 \$ incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Pluritec Ltée*» de la facture F214064 datée du 14 décembre 2023, d'un montant de 2 161,53\$ incluant les taxes, pour la réalisation du mandat d'inspection, de relevés topographiques et d'études environnementales (ÉES phase I) et écologique.

019-2024

### **9.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'ÉTUDES ET PLANS ET DEVIS / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Pluritec Ltée.*» pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023;

**ATTENDU** la réception de la facture #F214063 datée du 14 décembre 2023 d'un montant de 4 274,77\$ incluant les taxes ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Pluritec Ltée.*» de la facture F214063 datée du 14 décembre 2023, d'un montant de 4 274,77\$ incluant les taxes, pour le démarrage du projet et les relevés topographiques dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #318-2023.

020-2024

### **9.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #9 / LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE (LEQ) / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉFECTION DE LA RUE HAMEL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité procède à la réfection de la rue Hamel ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)*» pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet, tel qu'il appert à la résolution #075-2022;

**ATTENDU** la réception de la facture #046289 de la firme «*Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)*» datée du 20 décembre 2023, d'un montant de 2 944,10 \$, taxes incluses, pour les services rendus pour la période du 29 octobre au 2 décembre 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)*» de la somme de 2 944,10 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de réfection de la rue Hamel, tel que plus amplement détaillé à la facture #046289 datée du 20 décembre 2023.

## **10 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

021-2024

### **10.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #697-2023 / RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1, ci-après « LAU ») et des articles 141 et 142 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), le Conseil municipal a le pouvoir d'adopter et de modifier un règlement concernant la Démolition d'Immeubles ;

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des Démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments ;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'un règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de Démolition complète ou partielle d'un Immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, la Municipalité doit assurer la protection des immeubles patrimoniaux, notamment les Immeubles construits avant 1940 ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a adopté son inventaire du patrimoine, tel que prévu au premier alinéa de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le 12 octobre 2022;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été régulièrement donné le 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **QUE** le règlement #697-2023 intitulé «*Règlement régissant la démolition d'immeubles*», soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #697-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #697-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

022-2024

### **10.2 - AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 1104.1.1 à 1104.1.5 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, ci-après «CMQ»), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Municipalité afin d'avoir un droit de préférence pour l'acquisition d'immeubles à des fins municipales;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit, en vertu de l'article 1104.1.2 du CMQ, déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du règlement #693-2023 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire (ci-après le «Règlement») le 5 décembre 2023, suite à l'adoption de ce règlement à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix tenue le 4 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Municipalité pourra exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 1104.1.3 du CMQ;

**ATTENDU QUE** le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en oeuvre de la planification municipale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut notamment acquérir des immeubles à des fins de réserve foncière conformément à l'article 14.2 CMQ;

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière ainsi que la plan d'urbanisme de la Municipalité prévoit planification du développement résidentiel;

**ATTENDU QUE**, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption les immeubles suivants, localisés sur la rue Leclerc:

- 231-241, rue Leclerc (lot 6 353 545)
- 243-253, rue Leclerc (lot 6 353 546)
- 255-265, rue Leclerc (lot 6 353 547)
- 267-277, rue Leclerc (lot 6 353 548)
- 279-289, rue Leclerc (lot 6 353 549)

**ATTENDU QUE** ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c-A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 1104.1.3 du CMQ ;

**ATTENDU QUE** l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, à des fins de réserve foncière, tel que prescrit au règlement #693-2023 et conformément aux articles 14.2 et 1104.1.3 du CMQ :

Adresse(s)	Matricule(s)	Lot(s)
231-241, rue Leclerc	1064-48-6179	6 353 545
243-253, rue Leclerc	1064-49-8400	6 353 546
255-265, rue Leclerc	1064-59-0621	6 353 547
267-277, rue Leclerc	1064-59-2942	6 353 548
279-289, rue Leclerc	1064-59-5365	353 549

**QU'**un mandat soit donné à « *Morency société d'avocats SENCRL* » pour la rédaction, la transmission et la publication sur le registre foncier de ces avis d'assujettissement.

### **11 - SERVICE DES INCENDIES**

023-2024

#### **11.1 - POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE / EMBAUCHE DE M. KEVIN LETARTE**

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager monsieur Kevin Letarte pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce, selon les conditions d'embauche d'un pompier.

### **12 - LOISIRS ET CULTURE**

024-2024

#### **12.1 - POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE À L'ARÉNA (TEMPORAIRE) / EMBAUCHE DE M SAMUEL BOUCHARD**

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager M. Samuel Bouchard pour agir à titre d'homme de maintenance à l'aréna (temporaire).

Début de l'emploi : 17 janvier 2024

Rémunération : Échelon 1

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

025-2024

#### **12.2 - POSTE DE PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE CENTRE ET LOISIRS / EMBAUCHE DE M STÉPHANE DESHARNAIS**

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager M. Stéphane Desharnais pour agir à titre d'homme de maintenance centre et loisirs.

Début de l'emploi : 17 janvier 2024

Rémunération : Échelon 1

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

### **13 – VARIA**

026-2024

#### **13.1 - MRC DE LOTBINIÈRE / AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE RÉGIONALE POUR LE SOUTIEN AUX DIRECTIONS GÉNÉRALES, AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix autorise la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, aux services administratifs et aux ressources humaines avec les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse, Val-Alain et la MRC de Lotbinière. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- **D'AUTORISER** monsieur Stéphane Dion, maire, à signer ladite entente.

027-2024

### **13.2 - MRC DE LOTBINIÈRE / AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE RÉGIONALE EN INFORMATIQUE**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse, Saint-Sylvestre et la MRC de Lotbinière désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource régionale en informatique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix autorise la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource régionale en informatique avec les municipalités de Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse, Saint-Sylvestre et la MRC de Lotbinière. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
- **D'AUTORISER** monsieur Stéphane Dion, maire, à signer ladite entente.

028-2024

### **13.3 - OFFICE D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE / BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

**ATTENDU** des corrections apportées aux comptes budgétaires concernant l'énergie, taxes assurances et sinistres;

**ATTENDU** le rapport d'approbation du budget 2023 de la Société d'habitation du Québec daté du 30 novembre 2023;

**ATTENDU QU'**un budget supplémentaire de 19 208 \$ est requis pour la municipalité de Sainte-Croix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** le budget supplémentaire requis de 19 208 \$ lequel sera résorbé à raison de 10% par la Municipalité, soit 1 920 \$

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

029-2024

### **13.4 - OFFICE D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

<u>Revenus :</u>	315 160 \$
<u>Dépenses :</u>	
- Administration	67 625 \$
- Conciergerie et entretien	101 458 \$
- Énergie, taxes, assurances et sinistres	161 827 \$
- Remplacement, amélioration et modernisation	28 227 \$
- Financement	93 443 \$
- Service à la clientèle	46 620 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>499 200 \$</b>
<u>Déficit :</u>	184 040 \$
<u>Partage déficit</u>	
- SHQ	165 636 \$
- Municipalité de Sainte-Croix	18 404 \$
- Avances temporaires (SHQ 100 %)	20 552 \$

**ATTENDU QUE** l'Office Municipal d'Habitation du Nord de Lotbinière et la Société d'Habitation du Québec demandent à la municipalité d'approuver ledit budget pour l'année 2024;

**IL** est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité d'adopter le budget pour l'année 2024 tel que présenté.

### **14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK**

- Aucune question reçue sur *Facebook*
- Information concernant le pourcentage de télétravail effectué par les employés municipaux et sa direction.
- Information concernant la réunion de la Fabrique et la transformation de l'église.
- Information concernant la réfection de l'hôtel de ville et la Salle Robert-Daigle et la durée projetée des travaux.
- Information concernant les montants des paiements autorisés par résolution et leur inscription au procès-verbal.
- Information concernant la répartition des coûts des infrastructures de voirie municipales lors d'entente avec des promoteurs.
- Information concernant le projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin.
- Information concernant le projet de réfection de l'hôtel de ville et sa présentation une fois les travaux complétés.
- Information concernant les coûts relatifs à la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix.

030-2024

### **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL** est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 46 heures.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.